

Conseil Municipal
24.07.2009
Procès verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN, Maire

Présents

COURBIER - GRAS - COMTE - GARD - BELLAGAMBA - - GUILLEMET - AYMARETTI -
CROUZET - FRANCE - GAUFFROY - MERLE - PERTUS - RIOS - ROUQUETTE -
ROUX

Procuration :

DEL CONFETTO a donné procuration à Merle
GRAVEZAT a donné procuration à Rouquette
HLYWA a donné procuration à Comte
MALACHANNE a donné procuration à Courbier
SINET a donné procuration à Gras

Excusés : GARCIA - TEYSSIER-JAVEL

- Sylvie Rouquette assurera le secrétariat de séance
- Le procès verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Interventions de C. Crouzet

- a) Elle réitère sa demande de changement de salle (trop peu d'espace pour le public – raison de sécurité)
Réponse du Maire : non
- b) le giratoire de la place Pasquet empiète sur 2 terrains privés,
a-t-on l'accord de ces 2 propriétaires ?
Réponse du Maire : oui

Infos données par le Maire

- 1) M. Allard saisit le TA pour excès de pouvoir contre la délibération du 20 avril 2009 (affectation des excédents budget eau et assainissement)
- 2) L'avocat de Mme Hacheur demande au TA d'amener la commune à lui verser des dommages intérêts en attente du jugement de cette affaire (feux artifices)
- 3) L'ADISL alerte le Préfet, le Ministre et le Maire sur la situation particulièrement préoccupante, selon elle, au plan environnemental et sanitaire de la commune.
- 4) Délivrance le 10.07 d'un certificat de permis tacite pour Sita Sud en application de l'article R424.13 du code de l'urbanisme et accord de la DDE.
- 5) Un tract de "Mieux Vivre à Salindres" dénonce, notamment, "un équilibre artificiel du budget de la commune".
Le Maire répondra dans un prochain Journal du Maire à cette accusation calomnieuse et mensongère.

- 6) *Projet de déviation sous l'usine : les choses avancent, les études sont en cours, prochaine séance de travail en septembre.*
- 7) *1^{ère} approche pour installation photovoltaïque dernière semaine de juillet (décharge de la Liquière ? toit du gymnase ?).*

Délibérations

1 – Rapport sur l'eau

Le rapport annuel sur l'assainissement a été fourni par la Cté d'agglomération et sera mis à la disposition du public.

Le rapport sur l'eau est adopté et sera mis à la disposition du public.

1 vote contre C. Crouzet

2 – Avenue P. Dumas – Phase IV

Il s'agit de la partie comprise entre le rond-point et la rue A. Gély qui n'était pas comprise dans le projet initial. Le montant estimé des travaux s'élève à 57 000 € environ. Demande de subvention a été faite auprès du Conseil Général qui retient (chaussée - trottoirs) la somme de 53 378 € 30.

La délibération consiste à décider cette réalisation pour en finir avec ce chantier.

A autoriser le Maire a lancer une consultation auprès de 3 entreprises avec délai de réponse pour le 24 août.

A demander au maître d'œuvre un avenant concernant cette nouvelle phase.

Et à dire que la Commission d'appel d'offres statuera sur les propositions des entreprises et sur l'avenant à la fin août.

Le Maire indique qu'un bilan chiffré complet de l'opération figurera dans son journal.

1 vote contre C. Crouzet

3- Sous traitance pour l'aménagement paysager du rond-point av. P. Dumas

L'entreprise Giraud propose de confier l'aménagement paysager du rond-point à la Société spécialisée "Jardin de la Prairie" pour le montant prévu au marché initial soit 25 000 € HT (29 000 € TTC).

La délibération a pour but d'accepter le sous traitant et d'agréer les conditions de paiement : paiement direct et d'autoriser le Maire à signer les actes correspondants.

1 vote contre C. Crouzet

4- Demande d'attribution de fonds de concours à la Cté d'agglomération

La convention qui lie Habitat du Gard à la Commune prévoit une importante participation de celle-ci à la démolition de l'immeuble la Résidence, aux loyers impayés des appartements vides etc..

La délibération souhaite une aide de la Communauté pour faire face à ces dépenses.

1 abstention C. Crouzet

5- Acquisition d'un véhicule d'occasion

Pour remplacer l'express du stade hors d'usage pas de délibération, pas de DM, cette acquisition pouvant être opérée à partir du BP 2009 tel qu'il est.

6- Autorisations de défendre au tribunal Administratif

a) contre M. Allard qui dépose un recours pour excès de pouvoir tel qu'il résulte de la délibération du 20.04.2009 affectant les excédents des budgets annexes : eau et assainissement.

Le Conseil autorise le Maire à défendre mais sans recours à un avocat.

Unanimité

6 bis

b) contre l'avocat de la personne blessée lors des feux d'artifice 2005 qui réclame en sa faveur diverses indemnités.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à défendre et confie cette défense à l'avocat de Groupama, assureur de la Commune.

1 abstention C. Crouzet

7- Extension réseau d'eau en faveur de Sita Sud

La délibération consiste à corriger celle du 29.05 sur le même sujet.

a) il convient en effet de référer à l'article L 332.8 et non à l'article L 232-8 du code de l'urbanisme.

b) il convient en outre de justifier la participation exceptionnelle de Sita Sud (100 % de l'opération) en précisant la destination exclusive de l'extension envisagée.

1 voix contre C. Crouzet

8- Déclassement partie voie communale

Afin de supprimer l'accès très étroit de la petite banche de la rue F. Mistral sur l'avenue P. Dumas et de donner satisfaction aux 2 riverains concernés, il serait créé une voie sans issue dans cette branche qui s'arrêterait à 15 ml environ de l'av. P. Dumas.

Ces 15 ml seraient consacrés à un espace vert à l'extrémité (6m²) et cédés aux 2 riverains (22 m² et 43 m²).

La délibération consiste à adopter le principe de ce déclassement de la cession aux riverains et à autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires : géomètre, enquête publique si nécessaire, notaire etc...

1 voix contre C. Crouzet

Le Conseil Municipal ayant été perturbé par des énergumènes (♦) et des trublions (♦), seront désormais mises en œuvre toutes les mesures prévues par les textes afin d'assurer la sérénité qui doit présider à la tenue d'un conseil municipal.

(♦) Énergumène : personne exaltée, qui parle, gesticule avec véhémence

(♦) Trublion : individu qui sème le trouble, qui provoque de l'agitation, perturbateur